Octobre
2026

ÉVALUATION À MI-PARCOURS DES CONTRATS DE VILLE



Les étapes clés pour l'actualisation à mi-parcours

ORS • CREAI NORMANDIE
CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS & POLITIQUE DE LA VILLE

Introduction

Signés en 2024, les contrats de ville feront l'objet d'une actualisation à mi-parcours afin d'adapter les engagements pris et de s'assurer que cet outil de coordination garde sa pertinence jusqu'en 2030.

La travail préalable d'évaluation est l'occasion de faire le point sur les actions menées depuis 2024, d'identifier ce qui fonctionne et ce qui peut être ajusté, et de préparer la période 2027-2030.

Cette démarche peut également permettre de repérer les informations qui manquent aujourd'hui pour mieux suivre les actions : bilans incomplets, indicateurs absents ou difficiles à renseigner, données de droit commun indisponibles, etc. C'est donc un moment précieux qui permet de gagner du temps pour l'évaluation finale de 2030.

Ce moment est également un catalyseur pour mobiliser ou remobiliser les habitants et les partenaires du contrat, pour réinterroger ensemble les priorités du contrat de ville.

C'est ainsi qu'à partir des échanges avec les territoires et des animations menées sur ce sujet avec l'appui de Paul Garcia (Frégali Conseil), ce document propose une démarche en cinq étapes pour guider les territoires tout au long de l'évaluation.

Sommaire

Etape 1 : Analyser la mise en oeuvre du contrat de ville.....p4

Etape 2 : Constitution d'une équipe pour mener l'évaluation.....p7

Etape 3 : Définition de la feuille de route del'évaluation.....p9

Etape 4 : Mise en œuvre de l'évaluation.....p10

Etape 5 : Restituer les résultats et préparer leur mise en œuvre.....p12

Etape 1 : Analyser la mise en oeuvre du contrat de ville

Analyse des actions menées

Avant de lancer de nouvelles collectes de données, la première étape est d'analyser les réalisations menées depuis la signature du contrat de ville en 2024 à partir des données de suivi et de bilan dont vous disposez. Ces éléments permettront de dégager les principaux enseignements de la mise en œuvre du contrat de ville et d'identifier les sujets qui méritent d'être approfondis dans l'évaluation. Cinq temps d'investigation sont proposés, à mener successivement.

1) Recenser les réalisations par axe thématique
En 2024, 2025, voire 2026, en les répartissant selon les quatre « familles » d'interventions suivantes :



Crédits spécifiques :
Les actions financées par des crédits spécifiques de la politique de la ville, dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville et des Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)



ATFPB :
Les actions mises en œuvre via l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB)



Droit commun :
La mobilisation des moyens des partenaires signataires (renfort ou adaptation de leurs moyens d'action en lien avec leurs engagements dans le contrat de ville)



Les autres actions :
Celles qui ne sont pas directement liées au contrat de ville mais qui ont eu une incidence sur la vie des habitants du quartier (Ex : ouverture d'un espace de vie sociale dans le quartier)

2) Repérer les données et les documents disponibles pour ces actions (données de suivi, bilans, rapports…)
Procéder de manière successive selon les familles d'interventions de l'étape précédente. Ensuite, constituer ou mettre à jour un tableau des actions pour lesquelles vous disposez d'informations en reprenant a minima l'intitulé des actions, la ou les thématiques, les objectifs et publics visés, les moyens financiers alloués et la documentation accessible. Les temps suivants s'appuieront sur ce tableau.

3) Analyser les réalisations par grandes familles d'intervention
A partir du tableau des actions constitué précédemment, repérer les principales tendances de mise en œuvre du contrat de ville. Pour chaque grande famille d'intervention (crédits spécifiques, abattement TFPB, droit commun et autres actions) chercher à identifier :



Ce qui a été réalisé : combien d'actions et de moyens sont dédiés pour chaque axe ?



Ce qui a été priorisé : quels sont les deux axes qui concentrent le plus d'actions et/ou de moyens ?



Ce qui était recherché : quelles sont les principales améliorations attendues pour les habitants et le quartier ?

Pour les CPO, une analyse spécifique peut compléter cette lecture globale : nombre de CPO signées depuis 2024, sur quels axes et pour quelles améliorations recherchées ?

Cette première analyse doit permettre de faire ressortir quelques tendances fortes : quels sujets ont été particulièrement investis depuis 2024 ? Quelles améliorations ont été le plus souvent recherchées ? Quels écarts peut-on observer entre les priorités affichées dans le contrat et leur mise en œuvre concrète ?

4) Intégrer les attentes locales
Parmi les axes thématiques du contrat de ville, repérer un ou des sujets (voire une attente d'amélioration) auxquels tient particulièrement :

- L'élu référent et/ou maire, et/ou président de l'intercommunalité
- Le préfet et/ou le sous-préfet du territoire

Des questions comme "Quels sujets ou difficultés rencontrées par les habitants sont prioritaires pour vous ?" ou "Qu'est-ce qui vous fera dire que le contrat de ville aura été utile aux habitants des quartiers prioritaires en 2030 ?" leur permettront de lier leurs priorités et celles du contrat de ville. En les sollicitant ainsi, vous leur permettez d'avoir une accroche sur l'actualisation voire un intérêt renouvelé au pilotage du contrat de ville.

5) Circonscrire le périmètre de l'évaluation
Échanger avec les copilotes stratégiques peut aider à préciser leurs attentes et à resserrer le périmètre de l'évaluation, notamment lorsque les priorités ne se dégagent pas aisément.

Avec votre analyse des actions et le retour des copilotes stratégiques, il s'agit ici de s'interroger : sur quel axe ou quelles actions en particulier, souhaiteriez-vous en savoir plus que ce que les bilans donnent à voir ? Qu'aimeriez-vous savoir sur les effets produits ? La réponse pourra orienter l'évaluation vers un résultat utile et réaliste à renseigner.

Analyse de la gouvernance et de l'animation du contrat

Si porter un regard sur les actions est essentiel, analyser la manière dont le contrat est porté, piloté et animé est tout aussi important pour se projeter sur la période 2027 – 2030.

La gouvernance et l'animation sont le « moteur » du contrat de ville, qui doit lui permettre d'agir et de progresser dans ses interventions. Ce moteur est particulier du fait de la nature même du contrat, de sa dimension partenariale, intersectorielle, participative… L'évaluation est une opportunité de le réinterroger et d'identifier les ajustements nécessaires d'ici à 2030, comme cela s'était fait lors de la précédente contractualisation.

A ce stade, nous vous invitons à rassembler, a minima, les divers comptes-rendus des réunions des instances de gouvernance du contrat de ville de 2024 à 2026 (Copil, Cotech, GT, réunions de porteurs de projets etc.), et d'en tirer de premiers éléments d'analyse :

- Combien de réunions de chacune des instances ?
- Combien et qui sont les participants ? Quelles structures et quel niveau de représentation ?
- Quel contenu en termes d'ordres du jour ?
- Qu'est-ce qui vous apparaît satisfaisant versus moins satisfaisant en première lecture ?

Les réponses à ces questions laisseront apparaître qui est présent, actif et qui manque, et les résultats qui en ressortent au regard des objectifs affichés des différentes instances.

Evaluation et communication

La communication ne se réfléchit pas uniquement au moment de restituer les résultats : elle se pense dès le lancement de l'évaluation. Il s'agit notamment d'anticiper :



Qui associer et mobiliser tout au long de la démarche ;



Quels messages porter sur **les objectifs et l'intérêt** de l'évaluation ;



Quels formats utiliser, en fonction des publics concernés.

Cette communication en amont facilite la mobilisation des partenaires, des porteurs de projets et des habitants. Elle permet également de donner du sens à la démarche et de préparer l'appropriation de ses résultats.

La communication des résultats et leur valorisation sont détaillées à l'étape 5.

Etape 2 : Constitution d'une équipe pour mener l'évaluation

Idéalement, en débutant cette étape 2, vous avez déjà réalisé l'étape 1. Si le temps vous a manqué, assurez-vous a minima d'avoir pu identifier sur quel(s) axe(s) il y a le plus de réalisations et de budget alloué, et les principales améliorations concrètes recherchées via les actions déployées.

Pourquoi créer une équipe pour mener l'évaluation ?

Pourquoi mobiliser une équipe dédiée à l'évaluation, plutôt que de conduire cette démarche en format resseré (coordinateur du contrat de ville, délégué du préfet, élu de la collectivité) ?

Parce que la politique de ville est une politique contractuelle, qui engage les copilotes, les autres signataires, et même au-delà (associations, habitants). Mener l'évaluation de manière participative, c'est partager la relecture de la politique menée et des engagements pris, se donner les moyens d'actualiser la stratégie établie en 2024 et remobiliser chacun dans ses engagements propres et partenariaux.

Pourquoi constituer une équipe dédiée à l'évaluation plutôt que de mobiliser directement le comité de pilotage du contrat de ville ?

La démarche évaluative demande un travail opérationnel précis qui peut ne pas se prêter au cadre du comité de pilotage. En revanche, le travail de cette équipe viendra alimenter les décisions du comité de pilotage.

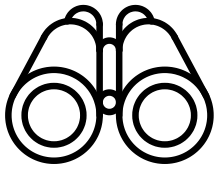
Son rôle : proposer la feuille de route de l'évaluation.

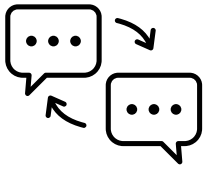
Concrètement, cette feuille de route se traduit en 4 grandes tâches

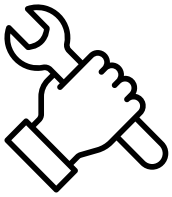
1) Cibler les sujets et les questions à éclairer
2) Valider les méthodes et outils
3) Définir le calendrier de l'évaluation
4) Valider les résultats

Qui associer à cette équipe ?

La composition cette équipe a vocation à représenter au mieux les diverses parties prenantes du contrat de ville. Aussi, il sera important que cette équipe (8 à 15 personnes au maximum afin de travailler efficacement) réunisse les trois types d'acteurs au regard de leur expertise propre :







Expertise stratégique **Le cap**	**Expertise d'usage** **Les besoins et attentes**	**Expertise technique** **La faisabilité**
Les représentants des décideurs : copilotes du contrat de ville (collectivités et Etat) et signataires.	Habitants et usagers du ou des quartiers	Services des collectivités et de l'Etat et représentant des porteurs de projets
Privilégier des signataires plutôt bien impliqués dans la vie du contrat de ville depuis 2024. Les signataires moins impliqués seront bien associés à l'évaluation, mais plutôt dans le temps de collecte évaluative.	S'il existe un conseil citoyen, privilégier des représentants issus de ses rangs (2 par exemple) à associer. Il peut être également opportun d'associer à ce titre une association ou tout autre organisme ayant dans son projet une place effective des habitants et des usagers du quartier (un centre social par exemple).	Parmi les techniciens, associer autant que possible : • les services thématiques de droit commun des collectivités locales et de l'État ; • des porteurs de projets disposant d'une bonne connaissance des besoins du quartier et de ses habitants.

Etape 3 : Définition de la feuille de route de l'évaluation

Pour définir la feuille de route avec votre équipe dédiée, nous vous proposons une liste en 8 points avec elle :

- [x] 1. Présenter **la logique d'intervention du contrat de ville** et les priorités définies en 2024
- [ ] 2. Présenter la **synthèse de l'analyse des actions et de la gouvernance** (étape 1)
- [ ] 3.Choisir collectivement **des sujets prioritaires** intéressant à investiguer
- [ ] 4.Priorisez ensemble **2 à 4 questions** que vous souhaitez éclairer par l'évaluation (axes thématiques et gouvernance / animation)
- [ ] 5.Déterminer les **critères de réussite, les indicateurs et sources** permettant d'étayer vos conclusions
- [ ] 6. Cartographier les **parties prenantes à associer** à la collecte évaluative en fonction des axes thématiques et questions retenues
- [ ] 7. Penser les **méthodes et outils** que vous envisagez de mobiliser pour associer les parties prenantes et renseigner les indicateurs chiffrés et qualitatifs.
- [ ] 8.**Définir votre calendrier** (étapes, rétroplanning) et les **ressources** (humaines, financières) que vous pouvez mobiliser.

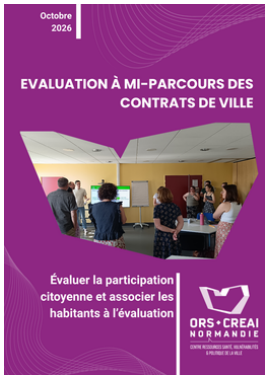
Une fois la feuille de route coconstruite, il sera nécessaire de la présenter, de la mettre en discussion et de la valider en comité de pilotage du contrat de ville, avant de lancer, de manière opérationnelle, les travaux d'évaluation.

Si vous envisagez réunir prochainement cette équipe, vous trouverez ci-contre une proposition de déroulé pour une première rencontre : **Cliquer ICI**

Etape 4 : Mise en œuvre de l'évaluation

Formalisation des questions évaluatives, critères et indicateurs

À partir de l'étape 1, vous avez normalement 2 à 4 questions évalutives (thématique, gouvernance/animation et/ou participation). L'objectif est bien de **cibler quelques questions prioritaires** auxquelles l'évaluation peut apporter des réponses, **plutôt que de chercher à évaluer l'ensemble du contrat de ville**.



Concernant une méthode sur la rédaction des questions évaluatives, des critères de résussite et des indicateurs, nous vous renvoyons vers notre capitalisation de la journée dédiée à l'évaluation et la participation citoyenne de mai 2026. Ce document propose une méthode appliquée à la participation citoyenne dans le contrat de ville, mais transposable à d'autres sujets qui touchent à une action publique.

En savoir plus

La collecte d'informations

Une fois le cadre évaluatif validé, il est temps de passer à la collecte d'informations. Quatre grands registres existent :

- **L'analyse documentaire** : bilans d'actions, statistiques en ligne, diagnostics territoriaux
- **L'observation de terrain** : très pertinente pour des sujets liés au cadre de vie
- **Les entretiens avec les acteurs :** individuels ou collectifs
- **La collecte de la parole des habitants** : via des questionnaires, des ateliers et/ou des rencontres sur l'espace public

Point de vigilance : les attentes peuvent être différentes selon les personnes : certains s'appuieront davantage sur des **données chiffrées**, tandis que d'autres auront besoin de **témoignages** ou de situations concrètes montrant une amélioration de la vie quotidienne.

Il est intéressant de croiser les méthodes lorsqu'elles permettent de répondre à une même question : cela permet de confronter les points de vue et de rendre les conclusions plus solides (ex : *analyse documentaire suivie de groupes de travail où l'on confronte ces chiffres à la perception des participants*).

Qui associer à la collecte d'informations ?

Les habitants du quartier : actualiser le diagnostic de 2023

L'actualisation complète ou partielle du diagnostic territorial de 2023 constituera une base solide pour actualiser le contrat de ville. L'objectif est de disposer d'une vision actualisée de la situation des quartiers et des besoins des habitants, afin de pouvoir réinterroger les priorités du contrat de ville pour la suite de sa mise en œuvre.



Concernant des méthodes d'animation pour associer les habitants à l'évaluation, nous vous renvoyons sur la fiche dédiée à l'évaluation participative. Vous trouverez également plusieurs fiches pratiques rédigées par Paul Garcia, consultant chez Frégali.

Les partenaires de droit commun

La mobilisation des partenaires de droit commun à l'évaluation du contrat de ville est importante pour mobiliser des données complémentaires, et pour s'assurer de leur engagement pour la seconde partie du contrat de ville.

La baisse des crédits dédiés à la politique de la ville peut rendre plus difficile la mobilisation de partenaires dont les propres moyens sont également sous tension. Pour autant, l'évaluation peut être une occasion de **les mobiliser autour d'un intérêt partagé : mieux connaître la situation des habitants des quartiers et identifier les coopérations possibles autour des besoins repérés**. Ce qui suppose que les sujets explorés par l'évaluation rejoignent ceux dont s'occupent le ou les partenaires que vous souhaitez stratégiquement associer plus étroitement à la vie du contrat de ville.



Le calendrier des autres politiques territoriales est à ce titre intéressant à étudier, l'évaluation du contrat de ville pouvant nourrir celle, par exemple du PAT, du CLSPD, de l'abattement TFPB, et vice-versa.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) qui doit être renouvelée chaque année qui suit une élection municipale, peut à ce titre être un moyen d'associer d'autres services de la ville ou de l'intercommunalité pour approfondir le diagnostic sur le ou les quartiers prioritaires et mettre en perspective certains résultats avec d'autres quartiers.

La remobilisation de partenaires qui se seraient éloignés du contrat de ville nécessite de représenter la démarche et d'y insuffler du sens, en présentant systématiquement la logique d'intervention du contrat de ville.
L'investigation d'un sujet co-porté par d'autres partenaires peut être une opportunité de coanimer, par exemple, un atelier thématique pour collecter la parole des acteurs.

Étape 5 : Restituer les résultats et préparer leur mise en œuvre

Pourquoi communiquer les résultats ?

Une évaluation n'est utile que si elle est comprise et si elle nourrit les évolutions du contrat de ville, aussi bien dans les actions menées que dans son animation. La restitution est donc une étape clé : elle permet de passer de l'évaluation à l'actualisation du contrat de ville.

Cette communication poursuit deux grands objectifs :

- **Mettre en lumière ce qu'est le contrat de ville** : son objectif (l'égalité réelle entre les habitants des quartiers et du reste de la ville), son cadre contractuel, sa stratégie, ses actions concrètes, et les effets qu'il produit.
- **Valoriser l'engagement des pilotes et partenaires** vers cet objectif, mettre en lumière les effets positifs de leur action.

A qui s'adresser ?

Le message et ses objectifs doivent être ajustés selon le destinataire :

Copilotes et signataires du contrat de ville

- Partager les principaux enseignements de l'évaluation pour ajuster les priorités, revoir la gouvernance et dynamiser la mobilisation du droit commun dans le cadre du contrat de ville.
- Remobiliser les partenaires et préparer dès maintenant le suivi du contrat en vue de son évaluation finale de 2030.

Plus particulièrement pour les **nouveaux élus de la commune et de l'intercommunalité**

- Mettre en perspective les résultats de l'évaluation avec les priorités du territoire telles que perçues par les nouveaux élus.
- Faciliter l'articulation entre les priorités du contrat de ville et les politiques de droit commun des communes et de l'intercommunalité pour 2027-2030.

Porteurs de projets du contrat de ville

- Leur permettre de situer leurs projets au regard des priorités actualisées du contrat de ville.
- Les mobiliser comme force de proposition pour la période 2027-2030, au regard de leur expertise de terrain.

Habitants et usagers du ou des quartiers prioritaires

- Leur permettre de comprendre ce que le contrat de ville change concrètement dans leur quartier.
- Montrer aux habitants ayant participé à la démarche que leur parole a été prise en compte dans l'évolution du contrat de ville.

Habitants du reste du territoire

- Faire comprendre les enjeux auxquels répond le contrat de ville et les inégalités qu'il cherche à réduire.
- Montrer en quoi cette action contribue plus largement au projet et à la cohésion du territoire.

Les principaux éléments à restituer

Une restitution utile doit permettre de comprendre d'où l'on est parti, ce que l'évaluation nous apprend et ce que l'on propose d'en faire.



1. D'où sommnes nous partis ?
Rappeler brièvement :

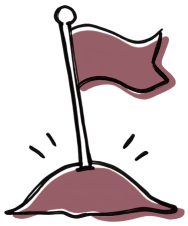
- les principales caractéristiques du territoire (chiffres du diagnostic)
- les priorités définies en 2024
- ainsi que les principales réalisations depuis le début du contrat de ville (enveloppes, nombre d'actions, de bénéficiaires, de partenaires, sur quelles thématiques, etc.).



2. Qu'a-t-on appris grâce à l'évaluation ?
Présenter :

- les questions évaluatives retenues, les méthodes et sources mobilisées,
- puis les principaux enseignements de l'évaluation,
- en les mettant en perspective avec les données de contexte actualisées et les points de vue recueillis (habitants et partenaires).

3. Que change-t-on pour la période 2027-2030 ?
Présenter les priorités actualisées et les évolutions envisagées à la suite de l'évaluation : ajustements des actions et du cahier des charges de l'appel à projets, engagement des partenaires sur la mobilisation de leur droit commun, définition d'indicateurs à suivre jusqu'en 2030…



L'objectif est de faire de la restitution un temps de passage de l'analyse à la décision, puis de la décision à l'action.

Quelques suggestions de supports de communication

Des formats simples et variés peuvent faciliter la compréhension et l'appropriation des résultats de l'évaluation et de ce que vous voulez en faire. Par exemple :

- Un 4 pages coloré et visuel (photos, dessins…), avec des chiffres et des paroles d'habitants et d'usagers.
- Une infographie animée — exemple : vidéo d'illustration
- Un affichage public — exemple : campagne d'affichage Mulhouse Alsace Agglomération

En conclusion

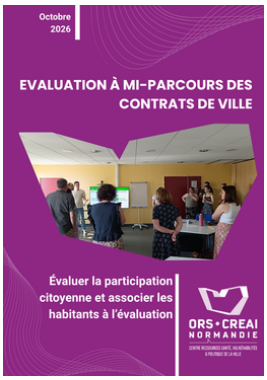
Pour conclure

L'évaluation des contrats de ville est une occasion de prendre du recul sur les actions menées, de mieux comprendre leurs effets et d'ajuster collectivement les priorités pour la période 2027-2030. Elle doit également permettre de renforcer la mobilisation des partenaires et de préparer dès maintenant la suite, jusqu'à l'évaluation finale en 2030.

Pour vous accompagner dans cette démarche, l'ORS-CREAI Normandie continuera à proposer des espaces d'échange et d'approfondissement. Cet accompagnement se prolonge également à travers des approches thématiques, notamment sur la transition écologique et la santé, pour explorer la manière dont ces enjeux peuvent nourrir l'actualisation du contrat de vile et contribuer à faire évoluer les actions conduites dans les quartiers prioritaires.

L'évaluation est moins une fin en soi qu'un levier pour apprendre collectivement, ajuster les interventions et renforcer leur impact au service des habitants.

Annexes



Associer les habitants à l'évaluation de la politique de la ville locale

Issue des échanges et des présentations de l'atelier du 27 mai 2026, cette production vise à donner des repères et des méthodes pour évaluer la participation citoyenne au sein du contrat de ville, et pour associer les habitants à la démarche évaluative.

En savoir plus



Les Fiches repères de l'Observatoire régional des quartiers

Ces fiches, qui regroupent des données pour chaque quartier prioritaire normand, peuvent être un appui solide pour contribuer à mettre à jour le diagnostic territorial préalable à l'actualisation à mi-parcours des contrats de ville.

En savoir plus

Annexes (suite)

Support pour lancement de la démarche d'évaluation (powerpoint)

Nourri des ateliers de mai 2026, vous trouverez ci-dessous un lien vers un powerpoint qui propose une manière de présenter les éléments essentiels au lancement de la démarche d'actualisation du contrat de ville.

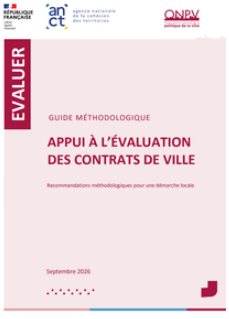
En savoir plus



Notre page Évaluation du contrat de ville

Sur notre site, vous trouverez divers éléments pouvant concourir à l'évaluation de votre contrat de ville, qu'ils s'agissent de nos productions et animations, ou des réalisations de partenaires.

En savoir plus



Guide méthodologique de l'ONPV : appui à l'évaluation des contrats de ville

Ce guide est mis à disposition des acteurs qui souhaitent mener une évaluation locale de leur contrat de ville sur leur territoire.

En savoir plus



Evalophobia

Evalophobia est un jeu de société sérieux conçu pour aider les administrations et collectivités à surmonter leurs craintes et difficultés face à l'évaluation des politiques publiques.

En savoir plus

ORS • CREAI
NORMANDIE

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS
& POLITIQUE DE LA VILLE

Directrices de la publication
Françoise AUMONT, Présidente
Pascale DESPRES, Directrice générale

Rédaction et conception
Gautier DELAHAYE, Chargé de missions
Pascale DESPRES, Directrice générale

ORS-CREAI Normandie
Espace Robert SCHUMAN • 3 place de l'Europe • 14 200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 75 15 20 • contact@orscreainormandie.org
orscreainormandie.org